



Gouvernement du Québec
Le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes
et de la Francophonie canadienne et
ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques
et de l'Accès à l'information

Québec, le 29 septembre 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec QC G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition déposée le 17 mai 2011 par le député de La Peltrie, monsieur Éric Caire, demandant « la démission du député de Châteauguay en tant que ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information ».

Notre gouvernement a, au cours des derniers mois, procédé à la plus importante réforme des lois électorales du Québec depuis les trente dernières années. L'adoption des projets de loi 113 (*Loi anti-prête-noms en matière de contributions électorales*), 114 (*Loi augmentant les pouvoirs de contrôle du Directeur général des élections*), 118 (*Loi concernant le financement des partis politiques*) et 119 (*Loi concernant le processus électoral*) démontre sans équivoque la volonté du gouvernement du Québec de maintenir le Québec comme chef de file en Amérique en matière de règles encadrant nos institutions démocratiques.

Avec cette réforme majeure, le Directeur général des élections du Québec, responsable de l'application de nos lois électorales, dispose de nouveaux moyens afin de continuer à veiller entre autres au respect des lois qui nous gouvernent en matière d'élection et de financement des partis politiques.

D'ailleurs les électeurs pourront apprécier tout le travail accompli en ces matières par notre gouvernement lors de la tenue du prochain scrutin.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


YVON VALLIÈRES